



TOURNOI DE SIMPLES DU 5 AU 15 SEPTEMBRE 2024

1. Le tournoi se joue sous le patronage de l'AFT et selon les règles de la FRBT sur 4 terrains extérieurs et 3 terrains intérieurs en brique pilée. Des rencontres pourraient avoir lieu dans des installations extérieures au club.
2. La tenue de tennis est de rigueur.
3. Le tirage au sort aura lieu le mercredi 4 septembre et la publication des tableaux avant 20h.
4. Les inscriptions doivent se faire pour le mardi 3 septembre à 20h au plus tard. Impossibilité de désinscription à partir de lundi 2 septembre 20h.

Elles se feront prioritairement via www.aftnet.be ou par téléphone auprès du juge-arbitre, Stéphane Vuylsteke au 0471 13 73 98. Le droit d'inscription est de 10 € au premier tour et 5 € au second. PAIEMENT EN ESPECES UNIQUEMENT !!

5. Les joueurs ne seront pas convoqués, ils prendront connaissance de leur horaire en consultant le site www.aftnet.be ou en téléphonant au juge-arbitre à partir de jeudi 5 septembre à 10h.
6. Toute inscription est définitive et le montant de celle-ci reste dû quel que soit le motif.
7. Les rencontres se disputent en 2 sets gagnants.
8. Chaque participant doit se munir de quatre balles en bon état et de même marque.
9. Le juge-arbitre tranchera sans appel tous les cas non prévus au présent règlement et prendra toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
10. Le juge-arbitre se réserve le droit de supprimer une catégorie qui ne réunirait pas assez de participants. Il peut refuser une inscription sans devoir justifier sa décision.
11. Les joueurs doivent impérativement compléter leurs disponibilités sur www.aftnet.be. Le tournoi se termine 15 septembre au plus tard. Les joueurs doivent être disponible à partir de 18h en semaine et le week-end de 9h à 22h.
12. Les joueurs doivent être libre le jour des finales dès 9h et être disponibles les deux derniers jours et au moins un jour le premier week-end.